



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MARDI 10 DECEMBRE 2019
18 HEURES 30 – MAIRIE D'AGDE
SALLE GUILLEMIN**

PRÉSENTS : 23

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, BENTAJOU
BESSAN : MM. ALBERTOS, MARIN, FOULGAT
MARSEILLAN : MM. MARY, ROUVIER, ARAGON
LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO
CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA
PORTIRAGNES : M. FAURE
VIAS : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES, Mme HEINTZ

FLORENSAC : MM. MAFFRE, DUBOIS, TUYA
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
PEZENAS : M. DUFFOUR
MONTAGNAC : M. MALDONADO
CAUX : Mme DORADO
PAULHAN : M. ALEIX

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2

SAINT-THIBERY : M. HUC à M. MARTINEZ

AUMES : Mme DURAND à Mme SALGAS

ABSENTS EXCUSÉS : 12

AGDE : M. GLOMOT, Mme MARTINEZ
MONTAGNAC : Mme JEFFERIES, M. PASCAL
CAZOULS D'HERAULT : M. GUIRAUDOU
PINET : M. ESPARZA
USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

POMEROLS : M. MOULINOT
PEZENAS : MM. ROSSIGNOL, LOPEZ
NIZAS : M. MENARD
SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

SECRETARE DE SEANCE : M. BENTAJOU

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 16 octobre 2019

- 1°) Créations de postes en faveur du personnel territorial
- 2°) Taux d'avancement de grade du personnel territorial
- 3°) Acquisition de matériel pour la brigade d'enlèvement des tags
- 4°) Présentation des nouvelles modalités de répartition des frais généraux à compter de 2020
- 5°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 10 décembre 2019, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle Guillemine).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente. A l'unanimité, M. Louis BENTAJOU est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical rajoute deux questions à l'ordre du jour et approuve le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 16 octobre 2019. Les deux questions rajoutées sont :

- adoption d'une convention avec l'association Jamais sans mon chien
- autorisation anticipée des dépenses d'investissement au titre de l'année 2020

Questions rajoutées à l'ordre du jour :

- **Signature d'une convention avec l'association « Jamais sans mon chien »**

Madame la Présidente rappelle que le Sivom du canton d'Agde est signataire d'une convention de partenariat avec l'association Jamais sans mon chien, basée à Béziers, depuis le 1^{er} janvier 2019, dont la vocation est de faire adopter plus rapidement les animaux non identifiés et non réclamés, au terme du délai réglementaire.

Afin de permettre une meilleure qualité de vie à ces animaux, pendant leur séjour en fourrière, cette association propose, avec son réseau de bénévoles, d'assurer des séances de promenade, pendant les heures d'ouverture du site. Pour mettre en pratique et encadrer cette activité, la mise en place d'une seconde convention est envisagée à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

- **Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2020**

Madame la Présidente rappelle qu'afin de pouvoir mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2020, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donnent la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément à ces textes, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximum de : 21 opération 902 immobilisations corporelles (10.000 €) et 21 opération 908 immobilisations corporelles (10.000 €).

Adopté à l'unanimité.

1°) Créations de postes en faveur du personnel territorial

Madame la Présidente informe le comité syndical des réussites de deux agents du Sivom à des examens professionnels qui leur permettent de bénéficier d'un avancement de grade, à savoir :

- Mme Sylvie BILOTTA, actuellement adjoint administratif a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^e classe,
- M. Guillen HOULES, actuellement adjoint technique principal de 2^e classe a réussi l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Afin de pouvoir les nommer dans leurs nouveaux grades respectifs, il convient au comité syndical de créer les nouveaux postes de la manière suivante, sachant que la saisine de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault a été effectuée :

- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe pour Mme Sylvie BILOTTA
- création d'un poste d'agent de maîtrise pour M. Guillen HOULES au titre de la promotion interne

Des précisions sont ensuite apportées lors de la discussion par la direction du Sivom.

Adopté à l'unanimité.

2°) Taux d'avancement de grade du personnel territorial

Madame la Présidente expose au comité syndical qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences, ainsi que la qualité du service public rendu, le Sivom du canton d'Agde se doit de faire évoluer ses agents.

Compte tenu de la délibération précédente, il convient de fixer le taux d'avancement de grade pour la filière administrative de la manière suivante :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux proposés
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100 %

Adopté à l'unanimité.

3°) Acquisition de matériel pour la brigade d'enlèvement des tags

Madame la Présidente indique à l'assemblée que dans le cadre de l'entretien régulier du matériel d'hydrogommage de la brigade d'enlèvement des tags, il convient de changer le compresseur installé en 2009 à l'origine de la création du service par le Sivom. Le compresseur permet d'envoyer l'air nécessaire pour assurer le bon mélange air-sable de l'équipement.

Après un échange entre les délégués sur la nécessité de ce changement et la société proposant la prestation, le comité syndical valide à l'unanimité le principe de cette acquisition pour un montant de 6.871,10 € TTC, lesquels seront réglés en 2020 dans le cadre de la maintenance annuelle du système d'hydrogommage, lors du déplacement dans les ateliers de la société Vivien Consulting en région parisienne.

4°) Présentation des nouvelles modalités de répartition des frais généraux à compter de 2020

Madame la Présidente informe le comité syndical des suites de la discussion du rapport d'orientation budgétaire de l'année 2019, validé par délibération en date du 7 mars 2019. Elle donne la parole à la direction du Sivom qui présente en détail (au moyen d'un diaporama présenté aux délégués présents) les réflexions permettant de répartir les frais généraux du Sivom dans de nouvelles modalités, à compter du vote du budget en avril 2020. En effet, l'objectif de cette réflexion est :

- de se mettre en conformité avec la réglementation,
- d'établir une nouvelle répartition plus juste car seulement quatre communes y participent à ce jour,
- de répartir équitablement les frais généraux de fonctionnement en fonction de la charge réelle de travail,
- de pondérer la nouvelle répartition en prenant en compte le nombre de compétences choisies par les communes partenaires.

De nombreux membres du comité syndical interviennent pour poser des questions ou avoir des précisions sur la nécessité de cette délibération. Toutes les réponses ont été apportées et la direction a indiqué que la décision finale serait prise lors de la réunion du comité syndical d'avril 2020 lors du vote du budget primitif, après le renouvellement des conseils municipaux.

A l'unanimité, le comité syndical a pris acte de cette réflexion. Le diaporama diffusé sera envoyé par mail à l'ensemble des délégués du comité syndical pour que ceux-ci informent leur mairie.

5°) Questions diverses

- les délégués sont informés de la confirmation de l'adhésion de la ville de Tourbes au service de la brigade d'enlèvement des tags, à compter du 1^{er} janvier 2020, conformément aux dispositions adoptées lors de la précédente séance

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents. La séance est levée à 19h30 pour se diriger ensuite au repas annuel offert par le Sivom aux délégués.



**Le Secrétaire de Séance,
Louis BENTAJOU**